



L'Université de Montpellier recrute un Médecin de prévention des personnels (H/F)

L'Université de Montpellier est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche pluridisciplinaire. Elle comprend 16 unités de formation et de recherche, instituts et écoles, 76 structures de recherche, des services centraux et communs. Elle compte près de 49000 étudiants et 4800 agents, enseignants-chercheurs, enseignants, personnels administratifs et techniques.

Caractéristiques de l'offre

Type de contrat	Dates de contrat	Quotité de travail	Rémunération mensuelle
CDD de droit public Catégorie A	Dès que possible pour 12 mois	100 %	4450 € brut 3675 € net estimé

Affectation

- **Structure de rattachement** : Service Commun de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SCMPPS)
- **Environnement de travail** : Le Service de Médecine Préventive a pour mission d'assurer, envers l'ensemble des étudiants et des personnels de l'Université, la prévention, la promotion et l'éducation à la santé. Le service veille au maintien des conditions, personnelles et collectives, de travail nécessaires à leur bien-être, leur réussite et leur accomplissement. Dans une approche globale, personnelle et environnementale, le service implique son sens de l'accueil et de l'écoute, ses compétences pour le diagnostic et l'évaluation afin de mieux conseiller et orienter les étudiants et les personnels.
- **Localisation** : Montpellier – antennes montpelliéraines du SCMPPS

Présentation du poste

- **Mission principale** : Assurer le suivi médical d'une partie des personnels de l'UM en lien avec 4 autres médecins du service.
- **Activités** :
 - Assurer les visites médicales systématiques et occasionnelles des agents,
 - Conseiller et orienter vers une consultation complémentaire ou une prise en charge spécialisée,
 - Proposer des aménagements de poste avec le service Handicap,
 - Evaluer les risques professionnels lors des visites des postes de travail (1/3 temps),
 - Participer aux actions de prévention,
 - Travailler en coopération avec les acteurs du service, le service hygiène et sécurité de l'établissement, la direction des ressources humaines, ...
- **Contrainte du poste** : Déplacements sur plusieurs sites.

Profil recherché

- **Qualifications / diplômes** : Diplôme d'état de docteur en médecine et le diplôme d'études spécialisées de médecine du travail ou le certificat d'études spéciales de médecine du travail
- **Expérience** : non oui

COMPETENCES

- Savoir écouter et conseiller,
- Savoir être rigoureux,
- Savoir travailler en équipe,

- Savoir faire preuve d'initiative.

En savoir plus

Référence de l'offre à rappeler dans votre lettre de motivation	2021-I0158
Dépôt CV et LM	https://umemplois.umontpellier.fr/
Contacts – organisation du recrutement – renseignements sur le poste	✉ drh-recrut-biats@umontpellier.fr ☎ 04 67 14 99 30 ✉ emmanuelle.Hasler@umontpellier.fr

Avantages (selon la nature et la durée du contrat)

- ✓ restauration collective
- ✓ possibilité de bénéficier de prestations sociales
- ✓ accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs de l'université
- ✓ accès à l'offre de formation des personnels de l'université...

Caractéristiques du contrat

- ✓ contrat de droit public avec période d'essai en fonction de la durée du contrat,
- ✓ 37h40 hebdomadaires et 68 jours de congés par an les congés doivent être pris pendant la durée du contrat de travail.
- ✓ temps de travail aménageable en fonction des nécessités de service et accord de la hiérarchie
- ✓ versement d'une prime de précarité sous réserve des conditions d'éligibilité

Conditions générales de recrutement dans la fonction publique

- ✓ jouir de ses droits civiques
- ✓ compatibilité des mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions,
- ✓ être en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant
- ✓ visite médicale préalable à l'embauche
- ✓ pour les personnels de nationalité étrangère, être en position régulière au regard des dispositions relatives aux documents de séjour du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- ✓ ne pas avoir bénéficié d'une rupture conventionnelle auprès d'un employeur public